

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2010

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS au 01.09.2010.

(à rapprocher de la délibération n° 2010/6/1.8.)

Cat.	Revenus mensuels *	tarif journalier (accueil matin+accueil soir)			journée		
		1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
A	moins de 1250 €	2,38 €	2,21 €	2,06 €	6,21 €	5,66 €	4,78 €
B	entre 1251 € et 1650 €	2,51 €	2,37 €	2,19 €	6,79 €	6,24 €	5,38 €
C	entre 1651 € et 2100 €	2,67 €	2,52 €	2,35 €	7,40 €	6,83 €	5,97 €
D	entre 2101 € et 2600 €	3,01 €	2,85 €	2,68 €	8,81 €	8,25 €	7,40 €
E	entre 2601 € et 3150 €	3,37 €	3,21 €	3,05 €	10,51 €	9,96 €	9,09 €
F	entre 3151 € et 3750 €	3,69 €	3,53 €	3,37 €	12,13 €	11,57 €	10,70 €
G	entre 3751 € et 4500 €	4,02 €	3,86 €	3,69 €	13,73 €	13,18 €	12,30 €
H	entre 4501 € et 5500 €	4,24 €	4,09 €	3,92 €	14,93 €	14,37 €	13,50 €
I	supérieur à 5501 €	4,35 €	4,19 €	4,02 €	15,29 €	14,73 €	13,84 €
hors com- mune	tarif fixe	5,61 €			20,40 €		

Le tarif du goûter est de : 0,56 € (à ajouter au tarif centre de loisirs du soir)

* Revenu net imposable inscrit sur la feuille d'imposition/12 mois.

Le nombre d'enfants à prendre en considération est le nombre d'enfants à charge du point de vue fiscal.